

Cérémonie sacrilège dans le diocèse d'Évreux ?

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 13 septembre 2017

LA CROIX

part, je suis prêt à m'impliquer dans ce temps d'accueil et d'écoute, je peux recevoir tous ceux qui le souhaitent. »

Samedi 19 août à 10 h 30, dans l'église Saint Antonin d'Epaignes (Eure), « Philippe et Annie », divorcés et remariés, ont célébré leur « *retour à l'Eucharistie* » lors d'une messe présidée par le père Jean-François Berjonneau, l'un des trois missionnaires de la miséricorde du diocèse d'Évreux représentant l'évêque.

LA CROIX

souhaitent. »

Samedi 19 août à 10 h 30, dans l'église Saint Antonin d'Épaignes (Eure), « Philippe et Annie », divorcés et remariés, ont célébré leur « retour à l'Eucharistie » lors d'une messe présidée par le père Jean-François Berjonneau, l'un des trois missionnaires de la miséricorde du diocèse d'Évreux représentant l'évêque.

« Après un long cheminement, un temps de discernement de leurs motivations, avec l'aide d'un accompagnateur spirituel et une journée de retraite dans une abbaye où ils ont reçu le sacrement du pardon », [rapporte sur son blog le père Denis Chautard](#).

À lire : [Le Vatican publie une interprétation autorisée d'« Amoris laetitia »](#)

Anne-Bénédicte Hoffner

Sur le site de [La Croix](#), on apprend qu'au terme d'un « long cheminement », « "Philippe et Annie" », divorcés et remariés, ont célébré leur « retour à l'Eucharistie » lors d'une messe présidée par le père Jean-François Berjonneau, l'un des trois missionnaires de la miséricorde du diocèse d'Évreux représentant l'évêque ». La cérémonie a eu lieu le samedi 19 août à 10 h 30, dans l'église Saint Antonin d'Épaignes (Eure).

En effet,

« Après un long cheminement, un temps de discernement de leurs motivations, avec l'aide d'un accompagnateur spirituel et une journée de retraite dans une abbaye où ils ont reçu le sacrement du pardon », rapporte sur son blog le père Denis Chautard.

En revanche, "Philippe et Annie" ont-ils été admis à la communion après l'engagement de vivre comme frère et soeur ? La doctrine - la question n'est pas que disciplinaire - refuse tout accès à la communion eucharistique de la part de personnes qui continueraient à vivre *more uxorio*. Aussi controversée soit-elle, l'exhortation *Amoris Laetitia* n'a nullement révoqué les exigences de *Familiaris Consortio*, même en se livrant à des ambiguïtés qui apparaissent en filigrane. Aucun changement canonique ou même normatif n'a eu lieu, l'exhortation se gardant même de reconnaître une quelconque dérogation, même par voie d'exception, à la législation toujours en vigueur.

L'article de *La Croix* ne dit pas si les intéressés se sont engagés à la continence, mais il laisse quand même tendancieusement entendre que la condition substantielle de s'abstenir d'actes

propres aux époux n'a pas été respectée, ne serait-ce qu'en raison du ton et de la référence à certaines évolutions qui apparaissent dans le même article. La question est clairement préoccupante, car ni plus, ni moins certaines cérémonies aboutissent à commettre des sacrilèges sous prétexte de miséricorde. À quand une réaction contre ces graves abus ? Le "retour à l'Eucharistie" ne doit pas avoir une note salée pour le respect du Seigneur... La profanation du corps du Christ ne doit pas être prise à la légère. C'est un sujet d'une immense gravité.